



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 23 septembre 2016

N° 2016-493

### Convocation du 16 septembre 2016

Aujourd'hui vendredi 23 septembre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Emmanuelle AJON, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Claude MELLIER, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL  
M. Jacques GUICHOUX à M. Michel VERNEJOUL  
M. Jacques MANGON à M. Jacques BOUTEYRE  
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Dominique ALCALA à Mme Anne WALRYCK  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Thierry TRIJOULET  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Jean-Louis DAVID  
Mme Chantal CHABBAT à M. Jean-Jacques BONNIN  
M. Gérard CHAUSSET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON  
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Dominique IRIART  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Patrick BOBET  
M. Eric MARTIN à M. Franck RAYNAL  
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Marie-Hélène VILLANOYE  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI  
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST

#### **EXCUSE(S) :**

Monsieur Fabien ROBERT.

#### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h  
Mme Claude MELLIER à Mme Léna BEAULIEU à partir de 12h10  
Mme Andréa KISS à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h20  
Mme Anne BREZILLON à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h35  
Mme Brigitte COLLET à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h15  
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 11h30  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h20  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET jusqu'à 11h15  
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Frédérique LAPLACE à partir de 12h  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF jusqu'à 10h25  
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45  
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD à partir de 12h

#### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 11h20

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 23 septembre 2016</b>  Direction générale Mobilité Direction des infrastructures et des déplacements	<b>Délibération</b>  <b>N° 2016-493</b>
---	---	---

---

**Projet d'achat d'une partie du parking Marie Brizard répondant aux besoins de restitution des places supprimées par la ligne D du tramway - Intervention de Parcub - Approbation- decision**

---

Monsieur Michel LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par courrier en date du 14 juin 2016, Belin Immobilier qui réalise une opération complexe sur l'emprise Marie Brizard donnant sur la rue Fonaudège a sollicité Parcub pour l'acquisition d'une partie du parking de l'opération.

Cette opération comprend 100 logements, 1600 m<sup>2</sup> de bureaux, 1000 m<sup>2</sup> de commerces ainsi qu'un parking en souterrain de 3 niveaux d'une capacité de 250 places sur lequel s'imbriquent des surfaces à construire en élévation. Ce parking présente un intérêt majeur dans le cadre de la réalisation de la ligne D du tramway. En effet, la création de cette ligne supprimera des places de stationnement en surface qu'il est prévu de compenser, conformément à l'enquête publique.

Il est à noter que Parcub, tout le long de la ligne D, avait réalisé des études de stationnement afin de cerner le potentiel de ces parkings. A l'époque, l'emprise Marie Brizard avait été considérée d'un intérêt tout particulier. L'étude de Parcub autour de l'emprise Marie Brizard concluait qu'un parking dans ce secteur répondrait aux besoins de stationnement à la mise en service de la ligne D. Ce site avait été mentionné dans la Déclaration d'utilité publique (DUP) comme potentielle compensation de stationnement pour une trentaine de places.

En outre, les évolutions du projet depuis le dossier d'enquête publique ont conduit à :

- abandonner pour des raisons de protection du patrimoine architectural et urbain la construction du parking Gruet (cent cinquante places prévues) ;
- intégrer des arrêts de bus sur chaussée, supprimant ainsi quelques places prévues sur voirie dans le dossier d'enquête publique.

Aussi, la sollicitation de Belin Immobilier, dont une copie a été adressée à Bordeaux Métropole, correspond à une réelle opportunité. En effet, il n'existe à ce jour, entre la place Tourny et les boulevards aucune opportunité de construire aisément un parking public d'une capacité significative. Le secteur est urbanisé et les emprises foncières de taille suffisante et de dimensions appropriées ne peuvent y être acquises que de façon exceptionnelle.

Ainsi dans le cadre des critères défini par le décret 2016-630 du 25 mars 2016 et son article 30-I alinéa 3, Parcub procéderait à l'acquisition d'environ 115 places via une division en volume afin de permettre une exploitation fonctionnelle comme un parking public indépendant au sein de l'ensemble de l'ouvrage.

Parcub serait propriétaire de tous les espaces partagés notamment la rampe d'entrée et d'accès afin d'en assurer seul la gestion et la sécurité avec une servitude de passage au bénéfice des autres propriétaires.

Conformément aux statuts de la régie disposant qu'elle peut procéder, à la demande de Bordeaux Métropole, à la construction ou à l'achat de tous nouveaux parcs de stationnements publics ou parcs relais, il est proposé que la Régie Parcub procède à l'acquisition d'un parking à hauteur d'environ 115 places de stationnement au sein du projet immobilier situé rue Fondaudège.

Parcub devra faire en sorte, dans les échanges avec le vendeur, de limiter au mieux le coût d'acquisition, Bordeaux métropole n'assurant aucune contribution financière.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le décret 2016-630 du 25 mars 2016 et son article 30-I alinéa 3 ;

**VU** la délibération n°2011/0792 du 25 novembre 2011 déclarant à l'issue de l'enquête publique le projet de création de la ligne D du tramway d'intérêt général ;

**VU** les statuts de Parcub approuvés par délibération communautaire n° 2015/0119 du 10 avril 2015 ;

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDÉRANT** les besoins de stationnement destinés à compenser l'impact de la création de la ligne D du Tramway,

**CONSIDERANT** la compétence de la régie Parcub pour l'acquisition et l'exploitation de parcs publics en ouvrage,

**DÉCIDE**

**Article 1** : d'approuver le principe d'acquisition d'un parking public à hauteur d'environ 115 places au sein du projet sur l'emprise Marie Brizard donnant sur la rue de Fonaudège ;

**Article 2** : d'autoriser la Régie Parcub à engager les procédures permettant l'acquisition et l'exploitation des emplacements, sans contribution financière de Bordeaux Métropole ;

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2016

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>5 OCTOBRE 2016</b>	Pour expédition conforme, le Vice-président,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>5 OCTOBRE 2016</b>	Monsieur Michel LABARDIN